



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

Portant reconnaissance par le Département du Cantal
du point de la limite de division de la parcelle 193 B 499

**Commune de MANDAILLES - SAINT JULIEN, lieu-dit: Curadit
Route Départementale n° 17 (Hors agglomération)**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 24-3470 du 07 octobre 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil
Départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande du **Cabinet Allo et Claveirole pour l'indivision de M.GUIMAUVE et M.OLIVIERO**

Vu l'état des lieux du **17 novembre 2024**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Implantation des points de limite

- Le département reconnaît la validité du point A de la limite définis avec les coordonnées GPS ci-dessous.

**Validation de l'Alignement au point A | X=1671248.41
| Y=4206936.12**

ARTICLE 2 : Validité et renouvellement de l'autorisation

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Les travaux autorisés doivent être entrepris ou prorogés dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la présente autorisation. Au-delà de ce délai, l'autorisation est caduque et doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

ARTICLE 3 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
 - M. le Maire de MANDAILLES - SAINT JULIEN
 - M. le Géomètre expert du Cabinet Allo et Claveirole
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

À Aurillac, le 12 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation

Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre
DGT - Agence d'AURILLAC



VINCENT CALIBERN

Société Civile Professionnelle
ALLO et CLAVEIROLE
Géomètres-Experts associés CONSEIL DEPARTEMENTAL
 Travaux topographiques et fonciers
 Études et maîtrise d'œuvre en aménagement et v.r.d. **26 NOV. 2024**
 S.C.P détentrice des archives des Cabinets MONTAGUT, COUDERC, ROCHE, SERVICE DU COURRIER
 MARKARIAN, LIDIER, MAZÉ et COUDON



BORDEREAU D'ENVOI

Conseil Départemental du Cantal
 P.R.D.I
 Direction Investissement et
 Programmation
 28, avenue Gambetta
 15015 AURILLAC Cedex

du 25.11.2024

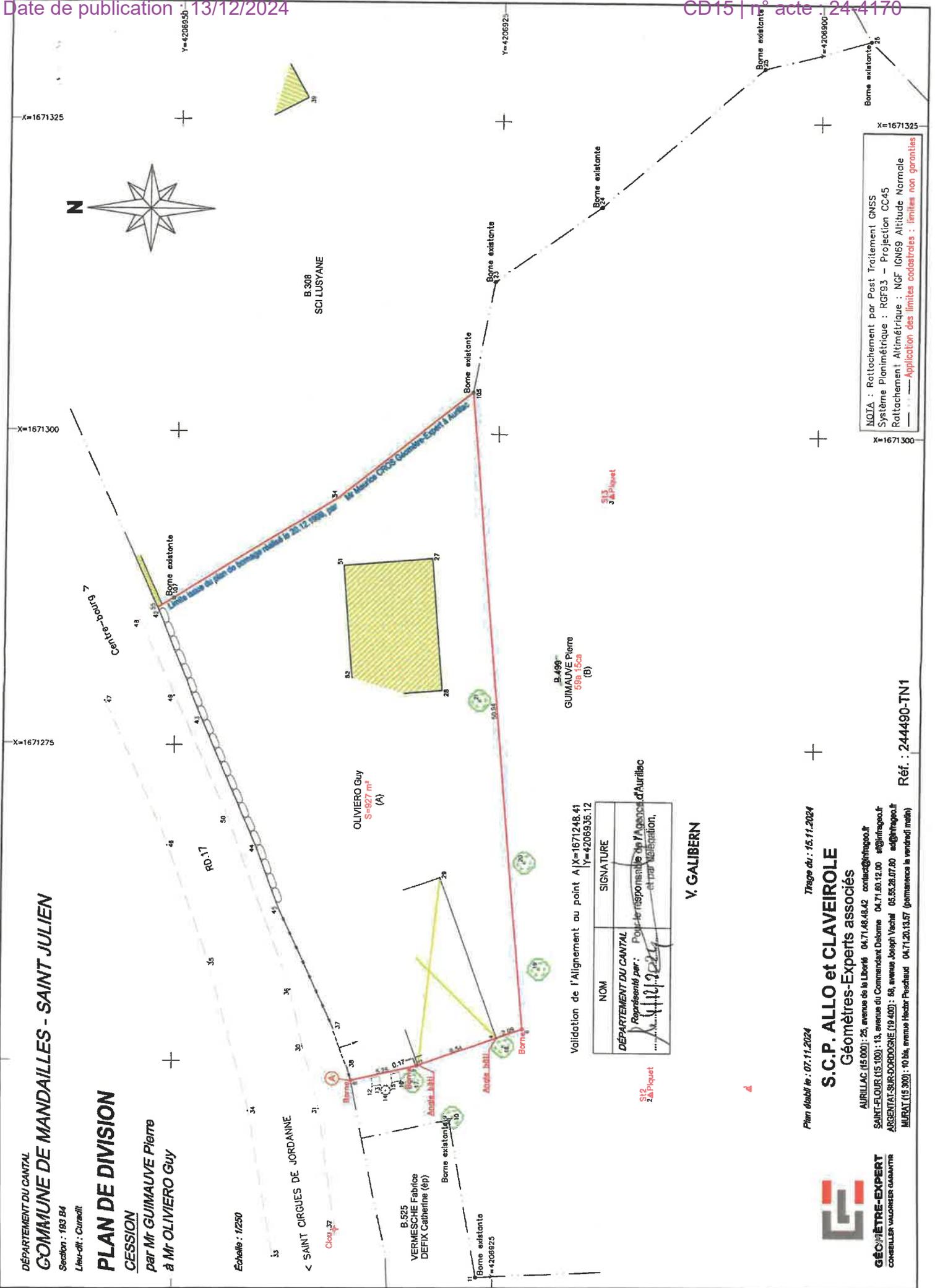
V/Réf. :
 N/Réf. : 244490
 Objet : Alignement au DP RD 17
 Cne de MANDAILLES ST JULIEN

NOMBRE DE PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	<p>Dans le cadre du dossier cité en objet et suite à notre entrevue sur le terrain avec Mr MEMBRADO le 17.11.2024, vous trouverez ci-joint :</p> <p>Plan de division à l'échelle du 1/250 pour validation de l'Alignement, que nous vous remercions de bien vouloir signer (+ cachet) dans le tableau prévu à cet effet.</p>

Siège social : 25, avenue de La Liberté - 15 000 AURILLAC - tél. : 04 71 48 48 42 - email : contact@infrageo.fr
 Bureaux secondaires : 13, avenue du Commandant Delorme - 15 100 SAINT-FLOUR - tél. : 04 71 60 12 00 - email : sf@infrageo.fr
 59, avenue Joseph Vachal - 19 400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - tél. : 05 55 28 07 80 - email : ad@infrageo.fr
 Permanence : 10 bis, avenue Hector Peschaud - 15 300 MURAT (le vendredi matin)

www.infrageo.fr

Société Civile Professionnelle Insrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 1983A100003
 326 614 591 RCS AURILLAC - TVA FR 31 326 614 591 - NAF 7112 A



NOJA : Rattachement par Post Traitement GNSS
 Système Planimétrique : RGF93 – Projection CC45
 Rattachement Altimétrique : NCF IGN69 Altitude Normale
 Application des limites cadastrales : limites non garanties

DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE MANDAILLES - SAINT JULIEN
 Section : 183 B4
 Lieu-dit : Curmaff

PLAN DE DIVISION
CESSION
 par Mr **GUIMAUVE Pierre**
 à Mr **OLIVIERO Guy**

Echelle : 1/250

< SAINT CIRQUES DE JORDANNE

OLIVIERO Guy
 S=927 m²
 (A)

B.496
 GUIMAUVE Pierre
 58a 15ca
 (B)

Validation de l'Alignement au point A | X=1671248.41
 Y=4206936.12

NOM	SIGNATURE
DÉPARTEMENT DU CANTAL	
Représenté par : Pour le responsable de l'Agence d'Aurillac	<i>[Signature]</i>
.....	et par validation,

V. GALIBERN

Plan établi le : 07.11.2024
 Travaux de : 15.11.2024

S.C.P. ALLO et CLAVEIROLE
 Géomètres-Experts associés

AURILLAC (15 000) : 25, avenue de la Liberté 04.71.48.48.42 contact@trigo.fr
 SAINT-FLOUR (15 100) : 13, avenue du Commandant Dubois 04.71.60.12.00 al@trigo.fr
 ARGENTAT (15 100) : 19, avenue Joseph Vichat 05.52.28.07.80 ad@trigo.fr
 MURAT (15 300) : 10 bis, avenue Hector Pichaud 04.71.20.13.67 (perméance le vendredi matin)

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER QUANTUM

Ref : 244490-TN1

